



PROTECTION DE LA SANTÉ DU CONSOMMATEUR :

Code de pratique sur le 2-butanone-oxime (MEKO) et meilleures pratiques en matière de ventilation

Code de pratique sur le 2-butanone-oxime (MEKO)

Santé Canada et Environnement Canada ont publié un Code de pratique sur le 2-butanone-oxime ou MEKO, un produit chimique utilisé couramment comme agent antipeau dans la formulation de peintures, d'apprêts, de vernis et de teintures à l'alkyde ou au solvant. On ne le retrouve dans aucun produit courant à l'eau ou au latex.

Les Codes de pratique sont des outils volontaires qui favorisent le recours à des pratiques raisonnables de gestion responsable des produits et permettent une meilleure compréhension à l'échelle nationale des pratiques recommandées. Ce code vise à réduire l'exposition par inhalation au MEKO du grand public pendant et immédiatement après l'application intérieure de peintures et de revêtements alkydes destinés aux consommateurs.

Le code recommande aux entreprises qui emploient le MEKO dans la fabrication de leurs peintures et revêtements alkydes d'intérieur destinés aux consommateurs de :

- réduire la concentration de MEKO à son plus faible niveau techniquement et économiquement réalisable ;
- inclure une mention concernant la ventilation sur l'étiquette de ces produits ; et
- développer une campagne d'éducation pour informer les consommateurs sur la façon d'assurer de bonnes conditions de ventilation pendant et après l'utilisation de peintures et de revêtements alkydes à l'intérieur.

L'industrie canadienne de la fabrication de peinture, qui satisfait à l'ensemble des normes nationales et internationales, souscrit entièrement à ce nouveau code en réduisant déjà l'utilisation du MEKO à son minimum et est présentement à la recherche de substituts appropriés. L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) a développé des outils de communication éducatifs pour s'assurer que tous les consommateurs adoptent les pratiques recommandées en matière de ventilation.

Campagne d'éducation : Guide du peintre sur les meilleures pratiques en matière de ventilation

Cette information ne concerne que la peinture alkyde d'intérieur (ou à l'huile) contenant du 2-butanone-oxime (MEKO).

Comme la pureté de l'air est un élément essentiel à une bonne santé, la qualité de l'air intérieur est particulièrement importante. Une bonne ventilation intérieure est indispensable chaque fois que vous utilisez des peintures qui renferment des substances chimiques, surtout les peintures alkydes qui contiennent des solvants et du 2-butanone-oxime (MEKO) et dont les étiquettes portent des mises en garde concernant la ventilation.

Voici les meilleures pratiques à observer lors de l'utilisation à l'intérieur de peintures et de revêtements alkydes :

- Assurez-vous de toujours lire, comprendre et observer attentivement toutes les exigences en matière de ventilation inscrites sur les étiquettes.
- Prenez des mesures pour maximiser la quantité d'air frais dans votre espace de travail ; vous ne devez pas vous fier aux systèmes de chauffage et de climatisation résidentiels pour assurer cet apport d'air frais. Essayez de planifier vos travaux de peinture à un moment où vous pourrez ouvrir les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur.
- Il est préférable d'assurer une ventilation transversale dans votre espace de travail en ouvrant les fenêtres et les portes opposées les unes aux autres et/ou en utilisant un ventilateur pour pousser l'air vers l'extérieur (si l'étiquette ne mentionne aucune mise en garde interdisant l'utilisation de ventilateurs électriques) ; les hottes de cuisinière et/ou ventilateurs de salle de bains à évacuation extérieure peuvent également être utiles.
- Étant donné qu'il n'est pas toujours possible de diluer l'air intérieur avec de l'air frais extérieur dans les endroits mal ventilés d'une habitation ou d'un immeuble, comme les grandes pièces à faible fenestration, il faut alors prévoir une source de ventilation supplémentaire comme un ventilateur.
- Prenez des pauses d'air frais pendant les travaux de peinture et éloignez des pièces fraîchement peintes les enfants, les femmes enceintes et les personnes souffrant de problèmes respiratoires. Quittez les pièces peintes si vous souffrez de larmoiements, de maux de tête, d'étourdissements ou de problèmes respiratoires.
- Fermez le contenant de peinture pendant l'application et éliminez rapidement les chiffons et accessoires une fois les travaux terminés. Les restes de peinture alkyde peuvent être éliminés par l'entremise du programme de recyclage de la peinture de votre province.
- Rappelez-vous d'assurer une bonne ventilation des lieux pendant deux à trois jours après la fin des travaux.
- Comme du MEKO et d'autres produits chimiques peuvent encore se retrouver dans la peinture alkyde à faible teneur en COV (composé organique volatil), souvenez-vous d'assurer en tout temps de bonnes conditions de ventilation.
- Il est faux de croire que l'utilisation occasionnelle de peinture alkyde ne présente aucun risque pour la santé. Des précautions et une ventilation appropriées s'imposent chaque fois que le produit est utilisé.

Pour de plus amples renseignements sur l'importance de la ventilation, visitez le site WWW.CANPAINT.COM